

Service déchets ménagers
3 rue Jean Charcot
26700 Pierrelatte
Téléphone : 04.75.96.06.12
Télécopie : 04.75.96.77.73
Courriel : infotri@ccdsp.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNEE 2021



Mascotte du tri : lauréat du concours école Ste Marie de Donzère

SOMMAIRE

<u>I. LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	page 4
<u>I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE</u>	page 4
I.1.1 PERIMETRE	page 4
I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE	page 5
<u>I.2 ORDURES MENAGERES</u>	page 5
I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES OM	page 5
I.2.1.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES OM	page 6
I.2.1.3 TONNAGES COLLECTES	page 7
<u>I.3 DECHETS RECYCLABLES</u>	page 9
I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES	page 9
I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES	page 10
I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES	page 11
<u>I.4 DECHETTERIE</u>	page 12
I.4.1 ORGANISATION	page 12
I.4.2 TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE	page 13
I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE	page 14
I.4.4 FILIERES DE TRAITEMENT	page 15
<u>I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</u>	page 16
I.5.1 COMPOSTEURS PARTAGES	page 16
I.5.2 SAPINS	page 16
<u>II. LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	page 18
<u>II.1. DEPENSES ANNUELLES</u>	page 18
II.1.1 ORDURES MENAGERES	page 18
II.1.2 DECHETS RECYCLABLES	page 18
II.1.3 DECHETTERIES	page 19
<u>II.2 FINANCEMENTS DU SERVICE DECHETS MENAGERS</u>	page 19
II.2.1 LA TEOM	page 20
II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES	page 21
II.2.3 RECETTES DECHETTERIES	page 22

Introduction

La Communauté de communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers » ainsi que la compétence « gestion des déchetteries ». En 2021, 43 590 habitants (données INSEE 2014 en vigueur au 01/01/2020) répartis sur 14 communes ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le transfert de ces compétences a été réalisé sur deux années :

- Au 1^{er} janvier 2015 : Compétence « traitement des déchets ménagers et gestion des déchetteries », déléguée au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) à cette même date.
- Au 1^{er} janvier 2016 : Compétence « collecte des déchets ménagers ».

Dans le cadre de ces transferts de compétences, la Communauté de communes Drôme Sud Provence a également signé un contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages (Citéo) et une convention avec Ecofolio afin d'obtenir des aides à la collecte et au traitement des déchets recyclables sur son territoire.

L'année 2020 est la cinquième année de fonctionnement avec la totalité de la compétence déchets ménagers. Un appel d'offre de collecte a démarré ce qui a permis de rendre homogène la collecte sur 12 communes du territoire.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

I.1.1 PERIMETRE



COMMUNES (code Insee)	Population totale légale 2014 en vigueur au 01/01/2021
LA BAUME DE TRANSIT - (026033)	921
BOUCHET - (026054)	1 552
CLANSAYES - (026093)	549
DONZERE - (026116)	5 979
LA GARDE ADHEMAR - (026138)	1 146
LES GRANGES GONTARDES - (026145)	673
MALATAVERNE - (026169)	2 106
PIERRELATTE - (026235)	13 713
ROCHEGUDE - (026275)	1 655
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - (026324)	9 283
SAINT RESTITUT - (026326)	1 447
SOLERIEUX - (026342)	334
SUZE LA ROUSSE - (026345)	2 189
TULETTE - (026357)	2 043
C.C. DRÔME SUD PROVENCE	43 590 habitants

I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE

La Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (au sens de l'article L2224-13 du CGCT).

Par le terme ordures ménagères, il faut entendre :

- A) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, ainsi que les débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers,
- B) Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux pouvant être traités sans sujétions techniques particulières,
- C) Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation,
- D) Les produits de nettoyage et des détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, déjà rassemblés en vue de leur évacuation ;
- E) Les déchets provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices, prisons et de tous bâtiments publics, déposés dans des récipients aux mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, et pouvant être traités sans sujétions techniques particulières.

La compétence comprend les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement de ces déchets, qu'ils soient ou non valorisables par recyclage, compostage ou tout autre procédé. Conformément à la législation en vigueur, y sont incluses également toutes les opérations relatives à la collecte sélective des emballages ménagers et à la gestion de la déchetterie.

I.2 ORDURES MENAGERES

I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CCDSP assure la collecte des ordures ménagères pour 14 communes. Elle la confie aux sociétés COVED et NICOLLIN.

➤ Mode de collecte par commune :

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		
Bouchet	X		
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les Granges Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegude	X		
Saint Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		
Solérieux	X		X
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

➤ Fréquence de collecte par semaine : C1 une fois, C2 deux fois, C3 trois fois, C4 quatre fois

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochegude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

** locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

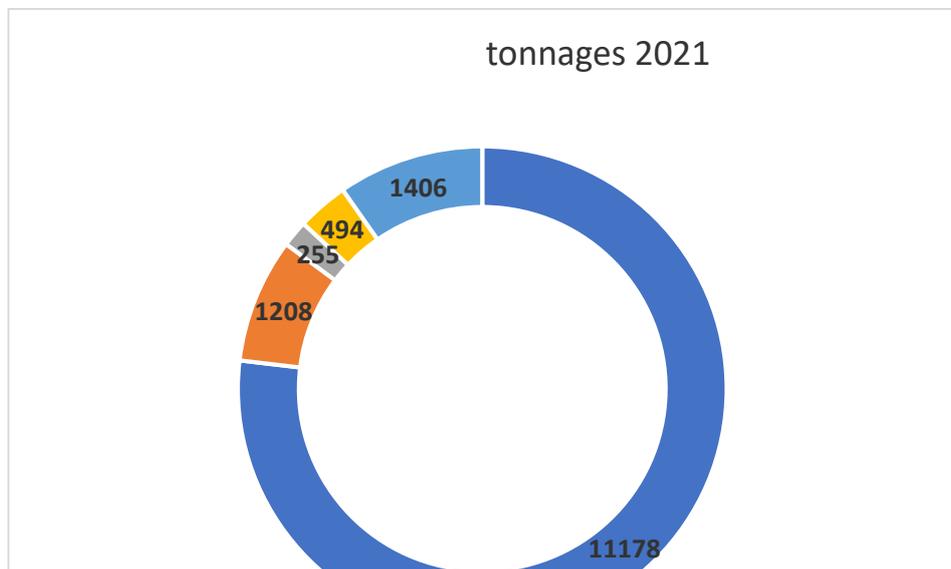
Les bacs roulants de regroupement et les conteneurs semi nettoyés deux fois par an.

I.2.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES

		Ordures ménagères		
		PAV	PAP	BACS collectifs
NICOLLIN	PIERRELATTE	PIERRELATTE		
	ST PAUL	ST PAUL		
				12 Communes
COVED	MALATAVERNE			
	GRANGES G.			
	DONZERE – La GARDE A.			

I.2.3 TONNAGES COLLECTES

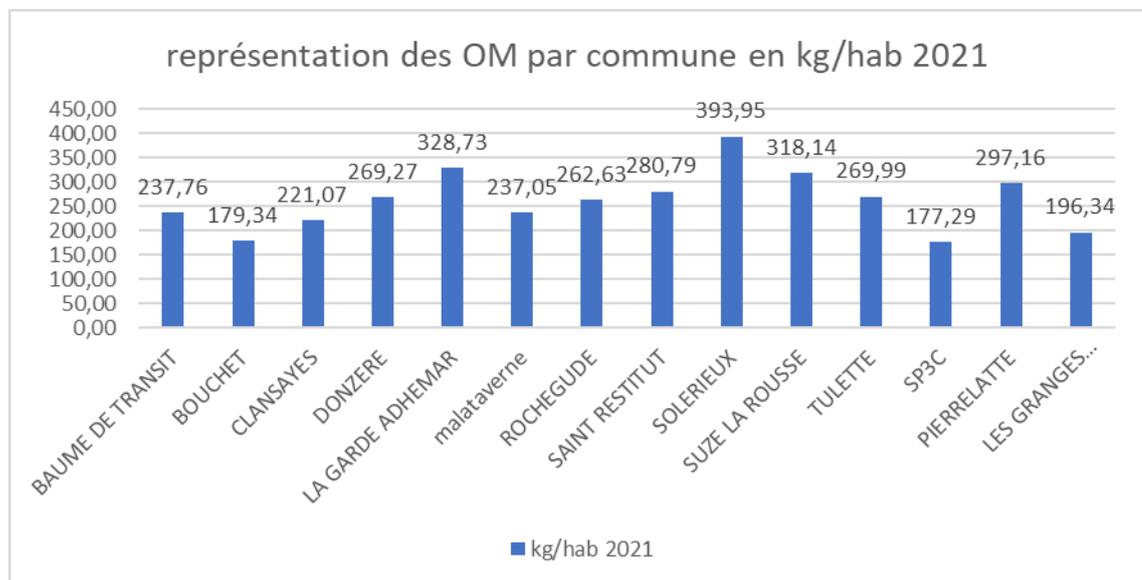
EN 2021, LES TONNAGES COLLECTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SONT LES SUIVANTS :

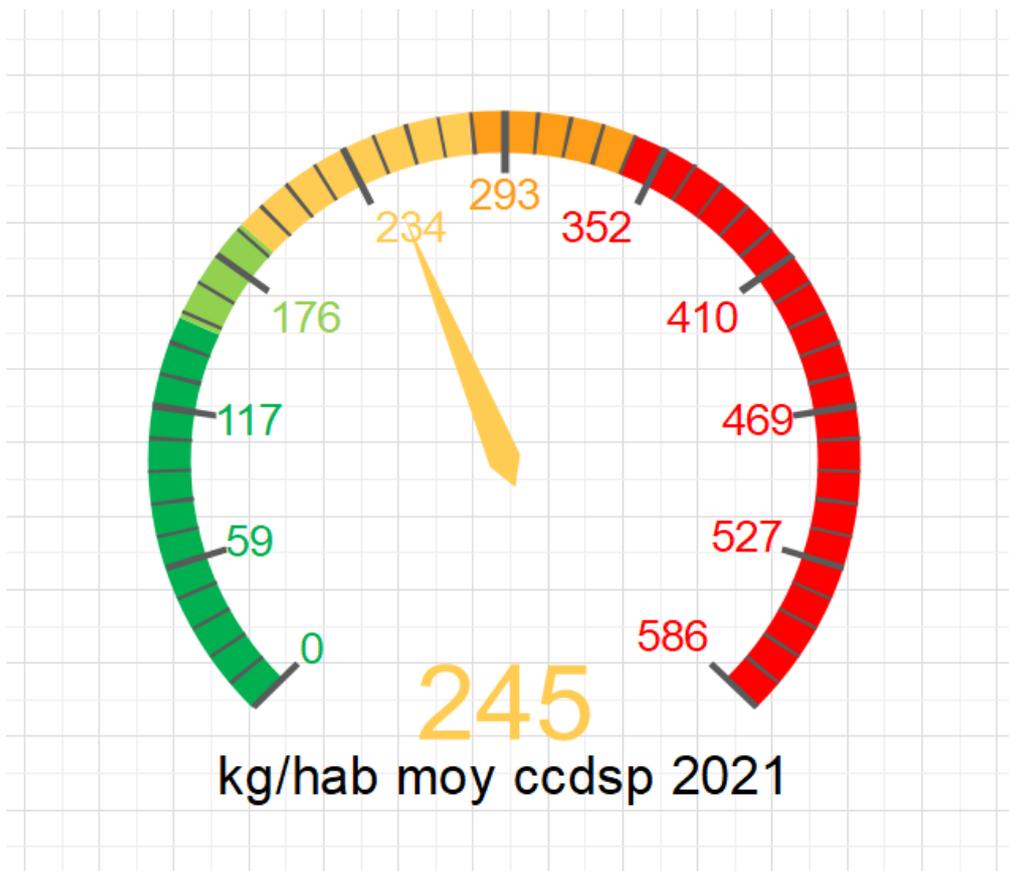
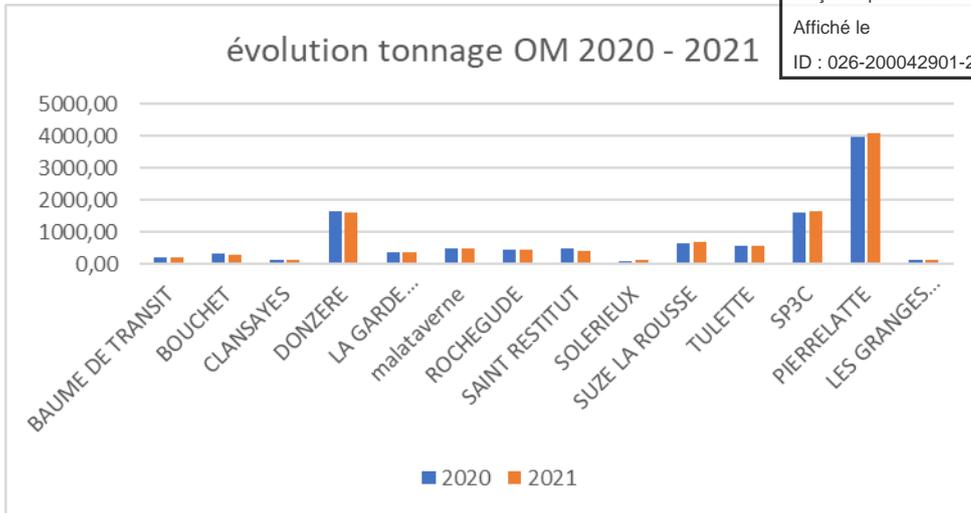


Pour les ordures ménagères ce tonnage se décompose de la manière suivante par commune :

	OM					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Baume de transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86	218.98
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07	278.34
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04	121.37
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29	1609.99
La garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8	376.72
Les Granges Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	132,46	132.14
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57	499.23
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93	4074.95
Rochebude	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53	434.65
Saint Paul Trois Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64	1645.76
Saint Restitut	365,72	400,7	414,59	427,13	490,17	406.3
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88	131.58
Suze La Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92	696.4
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65	551.58

Le tonnage d'ordures ménagères a augmenté de 0.3%.





Pour l'ensemble du territoire la moyenne de production des déchets ménagers est de 245kg/hab /an alors que la moyenne nationale est de 354 kg/hab/an.

I.3 DECHETS RECYCLABLES

I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

En 2020 la société SMN Nicollin a obtenu le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Il a sous-traité la collecte en PAV du tri sélectif à la société COVED. La collecte du verre en PAV de la C.C. Drôme Sud Provence sauf la commune des Granges Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la Communauté de communes Drôme Sud Provence durant l'année 2021 sont précisés dans ce tableau :

	corps creux			corps plats			Verre			multimateriaux		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Baume de transit	8,37	12,14	12,13	38,04	37,25	29,31	30,94	32	31,24			
Bouchet	12,35	14,79	7,06	36,94	34,39	13,71	45,75	51,98	45,22			31,48
Clansayes	8,12	7,83	8,5	38,25	34,13	31,97	34,12	30,04	30,34			
Donzère	99,74	106,47	98,47	36,93	43,75	55,43	95	95,3	99,56			
La garde Adhémar	16,85	17,7	23,87	33,29	31,85	36,48	64,49	69,04	72,34			
Les Granges Gontardes	13,38	15,1	14,86	19,74	19,28	16,88	47,94	31,36	44			
Malataverne	24,2	37,94	35,69	25,18	24,5	22,06	63,04	92,52	92,7			
Pierrelatte	0	1,94	0	2,66	7,42	6,64	322,28	358,24	349,48	615,36	657,14	648,94
Rochebude	18,44	19,32	18,53	53,05	45,27	42,42	60,65	66,34	64,7			
Saint Paul Trois Châteaux	33,18	36,09	32,66	80,34	64,94	60,6	269,54	278,7	319,44	413,74	442,12	444,98
Saint Restitut	17,12	19,78	17,58	79,17	68,95	74,83	80,45	103,09	80,36			
Solérieux	4,3	4,61	4,92	13,44	16,15	13,54	11,49	21,34	13,66			
Suze La Rousse	18,68	21,22	22,27	57,42	46,38	51,61	73,94	81,23	99,38			
Tulette	14,76	17,06	17,2	42,53	38,19	39,09	65,85	69,98	64,32			

On constate en moyenne une augmentation des tonnages au niveau du tri. La commune de Bouchet a été commune test pour la collecte de multimateriaux en sacs à partir du mois de juin 2021.

Une étude sur la quantité de tri collectée en kg/hab./an a été faite sur le territoire et mise en parallèle à la moyenne nationale.

	Tonnages sauf verre	kg/hab 2021
La Baume De Transit	41,44	44,99
Bouchet	52,24	33,66
Clansayes	40,47	73,72
Donzère	153,90	70,65
La Garde Adhemar	60,35	52,66
Les Granges Gontardes*	31,74	47,16
Malataverne*	57,75	27,42
Pierrelatte	630,60	45,99
Rochegude	60,95	36,83
Saint Paul Trois Chateaux	538,24	57,98
Saint Restitut	92,42	63,87
Solerieux	18,46	55,28
Suze la Rousse	73,88	33,75
Tulette	56,29	27,55

49

Des caractérisations des ordures ménagères en régie ont été organisées par la CCDSP afin de faire ressortir le contenu des bacs de nos communes. On constate en moyenne 40% de déchets fermentescibles dans nos bacs et 30% de déchets recyclables. Un rapport était remis aux maires des communes.



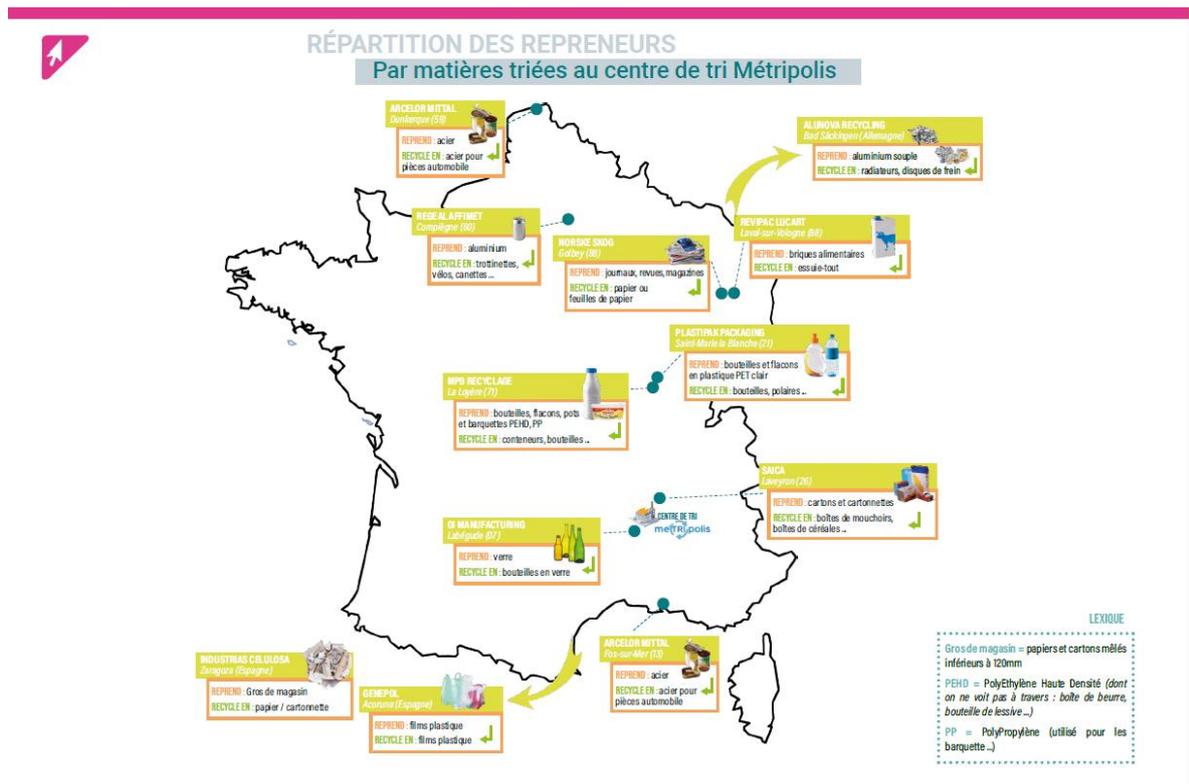
I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

Le traitement des déchets recyclables est géré par le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.). Deux marchés couvrent les prestations.

Ce sont le centre de tri PAPREC à Nîmes (30) et le centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26) qui traitent respectivement les flux multimatériaux/emballages ménagers et le flux papiers, journaux, magazines. Le contrat s'est terminé le 31 octobre 2021.

Au 1^{er} novembre 2021, l'ensemble du tri sélectif est envoyé sur Metropolis.

Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées.



Carte issue du rapport 2021 du SYPP

I.4.1 ORGANISATION

Quatre déchetteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP.

La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement.

Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

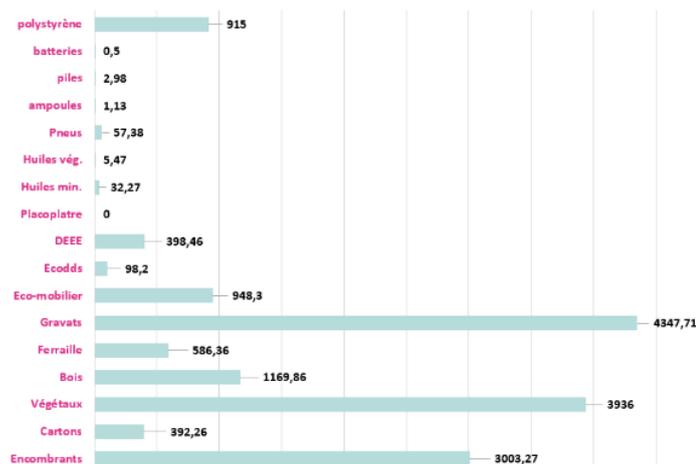
Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchetterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

Horaires d'ouverture :

	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX	SUZE-LA-ROUSSE
LUNDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MARDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MERCREDI	Fermée	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
JEUDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
VENDREDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
SAMEDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
DIMANCHE	Fermée	Fermée	9h – 12h	Fermée

I.4.2 TONNAGES COLLECTES SUR LES 4 DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Evolution n-1	Ratio kg/an/hab
Encombrants	3 003,27	2 677,35	+ 12,2 %	68,9
Cartons	392,26	327,78	+ 19,7 %	9
Végétaux	3 936	3 510,14	+ 12,1 %	90,3
Bois	1 169,86	1 066,08	+ 9,7 %	26,8
Ferraille	586,36	581,92	+ 0,8 %	13,5
Gravats	4 347,71	2 670,08	+ 62,8 %	99,7
Eco-mobilier	948,3	765,8	+ 23,8 %	21,8
DDS	55,37	88,52	+ 10,9 %	2,3
Eco-DDS	42,83			
DEEE	398,46	371,31	+ 7,3 %	9,1
Placoplâtre	0	0	0	0
Huiles minérales	32,27	21,48	+ 50,2 %	0,7
Huiles végétales	5,47	4,06	+ 34,7 %	0,1
Pneus	57,38	52,13	+ 10,1 %	1,3
Néons/ampoules	1,13	1,06	+ 6,6 %	0
Piles	2,98	2,75	+ 8,4 %	0,1
Batteries	0,5	0,88	- 43,2 %	0
Polystyrène	915	1 584	- 42,2 %	21
TOTAL (hors polystyrène)	14 980,15	12 141,33	+ 23,4 %	343,7



I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE

2020	Donzère	Malataverne	St Paul*	Suze
BAUME DE TRANSIT	3	0	88	1612
BOUCHET	1	0	37	4605
CLANSAYES	4	0	872	0
DONZERE	8341	161	387	11
LA GARDE ADHEMAR	178	4	1812	3
LES GRANGES GONTARDES	1398	1	213	0
MALATAVERNE	188	5861	64	21
PIERRELATTE	347	23	14565	63
ROCHEGUDE	0	0	3	3228
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	184	3	17274	199
SAINT RESTITUT	3	0	1395	1033
SOLERIEUX	6	0	181	448
SUZE LA ROUSSE	6	5	83	5861
TULETTE	4	0	80	3156
autres communes	5	0	72	0
TOTAL par déchetterie	10669	6058	37125	20239
TOTAL	74092			

2021	DONZERE	MALATAVERNE	ST PAUL*		
BOUCHET	1		54		
CLANSAYES	16		945	4	965
DONZERE	8957	350	562	27	9896
LA BAUME DE TRANSIT	11	1	128	1696	1836
LA GARDE ADHEMAR	179		2057	16	2252
LES GRANGES GONTARDES	1310		246	28	1584
MALATAVERNE	276	7099	53	9	7437
PIERRELATTE	489	24	17027	157	17697
ROCHEGUDE	2		63	3307	3372
SOLERIEUX	6		329	390	725
ST PAUL 3 CHATEAUX	340	13	19202	272	19827
ST RESTITUT	35		1555	999	2589
SUZE LA ROUSSE	2	4	99	5776	5881
TULETTE	2		111	3500	3613
non enregistré en mairie	405	153	1124	476	2158
Autres communes	12		156	21	189
Total général	12043	7644	43711	21211	84609

On constate une augmentation du nombre de visite entre 2020 et 2021 de + 10 517 visites. Des travaux de mise en conformité sur nos déchèteries ont été faits afin d'améliorer l'accès aux usagers.

Coût travaux déchèterie Saint-Paul-Trois-Châteaux : 151 857 €



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_122_DE-DE



Coût travaux déchèterie Suze La Rousse : 20 195 €



I.4 4 FILIERES DE TRAITEMENT

Le tableau suivant récapitule les déchets acceptés en déchetterie et leurs sites de traitement :

	Déchetteries concernées	Traitement
Encombrants	Toutes les déchetteries	Enfouissement COVED Roussas
Cartons	Toutes les déchetteries	Papèteries et cartonneries
Végétaux	Toutes les déchetteries	Compostage ALCYON Bollène
Bois	Toutes les déchetteries sauf Donzère	Compostage et bois-énergie ALCYON Bollène
Meubles	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Recyclage filière Eco-mobilier
Ferraille	Toutes les déchetteries	Ferrailleurs / aciéries ROSSI et FL Industrie
Gravats	Toutes les déchetteries	Travaux publics / recouvrement ISDND RIVASI TP et COVED
Déchets diffus spécifiques spéciaux	Toutes les déchetteries	Elimination Eco-DDS / Chimirec et Labo- Service
Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et élimination Ecologic
Huiles minérales	Toutes les déchetteries	Valorisation énergétique et régénération SARL VOLLE et FAURE
Huiles végétales	Toutes les déchetteries	Valorisation en bio-carburant Ecogras et Chimirec
Pneus	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Fabrication de nouveaux produits Aliapur
Néons et ampoules	Toutes les déchetteries	Valorisation matière Recylum
Piles et accumulateurs	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico-chimique Corépile
Batteries	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico chimique
Polystyrène	Collectes ponctuelles sur certaines déchetteries	Valorisation matière FAVERON
Amiante	Pas eu de collecte en 2020	Enfouissement COVED / SITA

I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_122_DE-DE

I.5.1 COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET PARTAGES

Le SYPP en partenariat avec la ccdsp fournit en 2021 des composteurs individuels en bois au prix de 20 euros / foyer.

Le SYPP dans le cadre de son PLPDMA développe les sites de compostage partagé. En 2021, deux sites ont été installés :

Sur la commune des Granges Gontardes :



Sur la commune de Saint-Restitut :



En partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence, treize personnes du territoire ont été formés guide composteurs.

Un composteur individuel a été installé sur la commune de La Baume de Transit pour le compostage des déchets en cantine. Un partenariat avec une association « poule aux potes » a été mis en place pour qu'une partie du gisement soit donnée à des poules.



Cot Cot Codet... Actus



Le compost

Un vide sanitaire est réalisé tous les mois et la paille souillée est mise au compost.

Après broyat à la tondeuse, celle-ci a été étalée au sol et a fait le bonheur de ces dames qui sont allées à la chasse aux micro-organismes le temps d'un gouter.



Octobre 2021 - N°01

I.5.2 SAPINS

La CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts dans les bacs de regroupements. Il est ressorti une collecte de 6 tonnes pour l'année 2021.

I.5.3 ANIMATION SCOLAIRE

La CCDSP a grâce à son ambassadrice du tri effectué 98 animations au cours de l'année 2021.



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

II.1 DEPENSES ANNUELLES

II.1.1 ORDURES MENAGERES

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

➤ Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères

COLLECTE OM - DEPENSES	PRIX EN €TTC / TONNE 2021
Bacs roulants :	104.52 €/t
CSE/CE	99.44 €/t
Sauf	85,55 €/t
Granges Gontardes (forfait)	808.83 €/ mois
Saint Paul Trois Châteaux	
-bacs roulants	161,85 €/t
-CE	56.92 €/t

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des OM :

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT 2021 EN €TTC
Collecte des OM	1 231 939
Traitement des OM	1 650 058
Frais logistique	76 175
Frais de personnel	269 140
TOTAL	3 227 312 €

II.1.2 DECHETS RECYCLABLES

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation

➤ Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2021 :

TYPES DE COLLECTE	PRIX EN € TTC / TONNE 2021
Collecte CP toutes communes : sauf Les Granges Gontardes (forfait)	97 €/t 95.69 €/t
Collecte CC toutes les communes sauf : Les Granges- Gontardes (forfait)	312.59 €/t 309.69 € / mois
Collecte verre toutes les communes Sauf : Les Granges Gontardes (forfait) Collecte verre en PAP : Pierrelatte	54.33 €/t 191.39 €/ mois 291.27 €/t
Collecte Multi-Matériaux ou PAP : La Garde Adhémar, Donzère, Pierrelatte : SP3C :	156.59 €/t 363.01 €/t
Tri CC toutes les communes jusqu'au 31 octobre 2021 :	278.67 €/t
Tri CP toutes les communes jusqu'au 31 octobre 2021 :	104.3 €/t
Tri Multi-matériaux ou PAP toutes les communes jusqu'au 31 octobre 2021	228.05 €/t

CC : Corps creux

CP : Corps plats

PAP : Porte à porte

➤ Bilan des dépenses 2021 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT 2021 EN €TTC
Collecte corps plats	48 451
Collecte corps creux	76 212
Collecte verre colonne et PAP	133 410
Collecte Multi-matériaux ou PAP	306 931
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	369 086
TOTAL	934 090€

II.1.3 DECHETTERIES

Coûts d'exploitation des déchetteries :

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_122_DE-DE

DECHETTERIES	MONTANTS EN €TTC
Déchetterie de SP3C	784 815
Déchetterie de Suze la Rousse	395 793
Déchetterie de Malataverne	59 001
Déchetterie de Donzère	265 372
TOTAL	1 504 981 €

II.2 FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS

II.2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevées par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les taux de TEOM sont fixés chaque année par délibération de la Communauté de communes.

Un zonage a été instauré en 2016. Ce zonage a été révisé par deux fois en 2017. La modification entérinée le 29 septembre est applicable en 2018.

Zonage instauré au 1 ^{er} janvier 2016		Zonage révisé au 29 juin 2017		Zonage révisé le 29/09/2017 applicable au 1 ^{er} janvier 2018	
Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx
Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette
	Zone 5		Clansayes St Restitut Solérieux		Zone 5

Les taux de TEOM ont évolué de la façon suivante en 2021 :

COMMUNES	TAUX 2021 EN%
Baume de transit	9.56
Bouchet	9.56
Clansayes	8.5
Donzère	8.94
La Garde Adhémar	9.56
Les Granges Gontardes	9.56
Malataverne	9.56
Pierrelatte	7.96
RocheGude	9.56
Saint Paul trois Châteaux	7.5
Saint Restitut	9.56
Solérieux	8.5
Suze la rousse	9.56
Tulette	9.56

Produit de la TEOM perçu en 2021: 4 571 121 €

Autres recettes liées à la compétence déchets ménagers :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT 2021 EN € TTC
Conventionnement avec les communes	1 649 440
Diverses recettes	592 624
TOTAL	2 242 064

II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES : SOUTIENS VALORISATION ET REPRENEURS

La CCDSP a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Ce contrat s'engage à apporter à la CCDSP des soutiens financiers en fonction des performances réalisées. La signature d'un tel contrat permet par ailleurs à la CCDSP de bénéficier d'un taux de TVA réduit pour les prestations liées aux déchets.

► Recettes par filière

REPRENEURS	MONTANT DES SOUTIENS EN €
CITEO (Ex. Eco-Emballages)	347 125 €
TOTAL	347 125

II.2.3 RECETTES DECHETTERIES

RECETTES DES PROFESSIONNELS	MONTANT EN € TTC
Acces dechetterie	9 082
Valorisation 4 dechetterie	113 843
TOTAL	122 925

Les recettes de la déchetterie proviennent des apports des professionnels.

La reprise de la ferraille, du carton ainsi que le soutien accordé dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont encaissées par le SYPP.

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le



ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_122_DE-DE